Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20140625-2014-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 JUIN 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance: Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants: 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations:

David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,

Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET

Date convocation: 19 juin 2014

N°2014-076

Objet: Tarification de la garderie du mercredi pour les enfants de maternelle à compter du 1er

septembre 2014 Rubrique : 8.1

Rapporteur: Marie-José AMAH

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, les cours prendront fin le mercredi à 11h30 pour les enfants de maternelle et à midi pour les enfants des écoles élémentaires. Il est proposé d'instaurer un système de garderie pour les enfants de maternelle de 11h30 à 12h00 qui sera facturé mensuellement ainsi :

Forfait mensuel pour un enfant malzévillois	Forfait mensuel pour un enfant non malzévillois
2 €	2 € 50

Après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 16 juin 2014,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

5 Abstentions

(C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Divolsi, C. Choteau-Lesnes, JY. Sausey)

- ADOPTE la mise en place d'un service de garderie pour les enfants de maternelle les mercredis en période scolaire de 11h30 à 12h00 selon la tarification proposée à partir du 1^{er} septembre 2014.

Le Maire, Bertrand KLING